



APPT asbl  
6, rue Charles VI  
L-1327 Luxembourg

[www.stopcorrupt.lu](http://www.stopcorrupt.lu)  
[info@stopcorrupt.lu](mailto:info@stopcorrupt.lu)

## **REVUE DE PRESSE**

**#4**  
**(au 30 juin 2019)**

**Préparée par StopCorrupt**

### **Disclaimer**

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail [info@stopcorrupt.lu](mailto:info@stopcorrupt.lu).

<https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fonds-du-logement-se-dote-d-un-nouveau-directeur-5cf686ebda2cc1784e34572b?>

## **Le Fonds du logement se dote d'un nouveau directeur**

Cinq mois après la démission d'Eric Rosin, le conseil d'administration de l'établissement public a désigné « à l'unanimité », mardi, Jacques Vandivinit comme nouveau responsable opérationnel. Ce dernier entrera en fonction le 15 septembre prochain.

(Jmh) - Pour la troisième fois depuis 2015 et le départ de Daniel Miltgen, le Fonds du logement annonce l'arrivée d'un nouveau directeur. Après Pit Mathieu - qui n'aura jamais réellement dirigé le Fonds - et Eric Rosin<sup>1</sup>, c'est au tour de Jacques Vandivinit de prendre le flambeau.

Âgé de 42 ans, l'ancien de SES qui « a acquis des expériences variées dans différents secteurs comme l'aviation, les télécommunications ou la consultance », selon le communiqué officiel, doit prendre ses fonctions le 15 septembre prochain. Présenté comme une personne qui a « accompagné de nombreuses entités publiques nationales et européennes dans leurs projets de modernisation et de transformation », Jacques Vandivinit aura pour mission de poursuivre la transformation du Fonds du logement, principal bailleur de logements sociaux du pays.

Depuis le début de l'année, l'actualité de l'établissement public aura été marquée par le départ de son directeur - après huit mois de présence - et de plusieurs tentatives d'escroquerie<sup>2</sup>, dont une ayant abouti à un transfert de 800.000 euros<sup>3</sup> à une banque en Pologne.

---

<sup>1</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/tout-est-bien-organise-au-fonds-du-logement-5c8bb658da2cc1784e33fda9>

<sup>2</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/nouvelle-tentative-d-escroquerie-au-fonds-du-logement-5c640301da2cc1784e33db7e>

<sup>3</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/nouvelle-tentative-d-escroquerie-au-fonds-du-logement-5c640301da2cc1784e33db7e>

Paperjam.lu

Le 5 juin 2019 par Thierry Razer

<https://paperjam.lu/article/becca-sera-juge-ses-montres-lu?>

DOSSIER WICKRANGE/LIVANGE

## Becca sera jugé pour ses « montres de luxe »



À l'époque de la perquisition, Flavio Becca, par l'intermédiaire de son entourage, s'était dit confiant.  
(Photo: Luc Deflorenne / Archives)

**La Cour de cassation a rejeté les demandes en pourvoi de l'homme d'affaires Flavio Becca dans le dossier des « montres de luxe » retrouvées à son domicile lors d'une perquisition en 2011. Dans le contexte du feuilleton politico-business de l'époque : Wickrange/Livange.**

Les actualités s'entrechoquent parfois à quelques jours d'intervalle. Flavio Becca aura eu à peine le temps de savourer l'ouverture du centre commercial Cloche d'Or<sup>4</sup>, dont il est le fer de lance avec Ceetrus, de fêter le titre de champion avec l'équipe de football de Virton (B) qu'il possède<sup>5</sup> et d'enclencher la reprise évoquée par la presse allemande d'un autre club de football, le 1. FC Kaiserslautern en Allemagne<sup>6</sup>, que le voilà rattrapé par une affaire qui avait défrayé la chronique à l'époque.

<sup>4</sup> <https://paperjam.lu/article/cloche-or-centre-commercial-op>

<sup>5</sup> <https://paperjam.lu/article/news-flavio-becca-a-repris-lexcelsior-virton>

<sup>6</sup> <https://paperjam.lu/article/flavio-becca-et-fck-ont-accord>

RTL indiquait en effet, mardi, que Flavio Becca s'est vu débouté par la Cour de cassation en réponse à deux pourvois introduits en réponse à deux arrêts rendus en juillet dernier par la Chambre du Conseil de la Cour d'appel.

Ce rejet ouvre la voie à un procès dans lequel l'homme d'affaires devra comparaître pour abus de biens sociaux et blanchiment-détention, selon RTL.

### **Une collection, des cadeaux ou un usage illicite ?**

Les éléments en cause remontent à une perquisition menée en septembre 2011<sup>7</sup> au domicile de Flavio Becca.

Les enquêteurs avaient alors découvert des montres de luxe dans leur emballage d'origine, comme l'indiquait le Land à l'époque. Elles auraient été acquises par l'intermédiaire de sociétés de M. Becca, sans lien a priori avec les activités de celles-ci.

À quoi ces montres étaient-elles utilisées ou destinées ? Le procès, dont la date n'est pas encore fixée, devra faire la lumière sur ces questions.

Suite à son audition en 2016 par le juge Nilles, Flavio Becca se montrait confiant et espérait un non-lieu<sup>8</sup> de la Chambre du conseil. Il réagissait en ces termes : « L'enquête a permis de conclure que toutes les rumeurs qui ont pu circuler par le passé, au sujet de remises (des montres, ndlr) en guise de cadeaux, voire de corruption en faveur de décideurs généralement quelconques à Luxembourg ou à l'étranger, sont sans le moindre fondement. En d'autres mots, toutes les montres achetées ont pu être retrouvées et ont été inventoriées par la police judiciaire et par conséquent n'ont pas servi à des fins inavouables d'une manière généralement quelconque. »

### **Projets avortés**

Revoilà donc l'ombre de l'affaire « Wikrange/Livange »<sup>9</sup> qui plane. Les noms de deux localités pour deux projets immobiliers d'envergure qui n'ont finalement pas vu le jour, après avoir défrayé la chronique<sup>10</sup>. Au croisement de la politique et du business<sup>11</sup>.

Le nouveau stade national de football et le centre commercial de Livange défendus par Flavio Becca ne sont pas sortis de terre malgré une version revue du dossier<sup>12</sup>. Le nouveau stade national est définitivement parti à la Cloche d'Or<sup>13</sup>.

À Wickrange, le panneau annonçant un projet commercial, promu à l'époque par Guy Rollinger, est toujours planté sur le site, ou plutôt un champ vierge.

Quelques années plus tard, celui qui s'était vu approché pour rejoindre le projet de M. Becca à Livange souhaite, quelques mètres plus loin, transformer un ancien café en centre médical et en cellules commerciales.

Toujours à Wickrange, de l'autre côté de la route, le groupe Giorgetti projette quant à lui un complexe mêlant logement et infrastructures dédiées aux passionnés d'automobile : « Motor City<sup>14</sup> ».

---

<sup>7</sup> <https://paperjam.lu/article/news-flavio-becca-dans-le-viseur-de-la-justice>

<sup>8</sup> <https://paperjam.lu/article/news-flavio-becca-entendu-par-la-justice-se-dit-confiant>

<sup>9</sup> <https://paperjam.lu/article/news-rollingerbecca-une-affaire-detat>

<sup>10</sup> <https://paperjam.lu/article/news-livange-la-plainte-de-krecke-suivie-dun-proces>

<sup>11</sup> <https://paperjam.lu/article/news-wickrange-livange-affaire-classee>

<sup>12</sup> <https://paperjam.lu/article/news-livange-plus-modeste-mais-pas-fait>

<sup>13</sup> <https://paperjam.lu/article/le-chantier-du-stade-avance-ma>

<sup>14</sup> <https://paperjam.lu/article/news-une-motor-city-projetee-a-wickrange>

# Le Fonds du logement a récupéré 85% du montant volé



Diane Dupont, présidente du Fonds du logement, a confirmé que 85% de la somme escroquée avait été récupérée. (Photo: Anthony Dehez)

**Selon sa présidente, Diane Dupont, le Fonds du logement a récupéré une grande partie de la somme de 800.000 euros qui lui avait été dérobée lors d'une escroquerie l'automne dernier.**

Victime d'une escroquerie pour un montant de 800.000 euros<sup>15</sup>, le Fonds du logement en a récupéré une grande partie.

C'est ce qu'a expliqué la présidente du conseil d'administration, Diane Dupont, au Wort. Elle précise que 85% du montant total, soit un peu plus de 675.000 euros, sont à nouveau dans les caisses du fonds.

En novembre 2018, le Fonds du logement a entamé une procédure de paiement à une entreprise de construction sur un compte polonais qui lui avait été fourni. L'escroquerie a été constatée lorsque l'entreprise a réclamé son dû.

## **Le piège à la vigilance**

La pratique est assez classique dans le monde des affaires. Des escrocs se faisant passer pour un représentant de l'entreprise fournissent un « nouveau » numéro de compte, misant sur le manque de vigilance. Dans le cas présent, le Fonds a procédé à un premier virement de 300.000 euros en novembre et à un second de 500.000 en janvier qui a rapidement pu être bloqué et récupéré<sup>16</sup>.

Diane Dupont a également expliqué à nos confrères que le Fonds du logement avait récemment pu déjouer une seconde tentative, qui s'est d'ailleurs soldée par une arrestation. La procédure utilisée était similaire, mais l'escroc a été mené dans un guet-apens sous prétexte de devoir signer un document.

<sup>15</sup> <https://paperjam.lu/article/news-le-fonds-du-logement-victime-dune-escroquerie>

<sup>16</sup> <https://paperjam.lu/article/news-500000-euros-derobes-au-fonds-du-logement-bloques>

Wort.lu

Le 5 juin 2019

<https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fichier-de-la-police-qui-souleve-des-questions-5cf7e9cdda2cc1784e345847?>

## Le fichier de la police qui soulève des questions

Un candidat s'est vu refuser un emploi au sein du ministère public parce que son nom aurait été mentionné dans un fichier policier. Cette base de données est placée sous les feux de la critique.

(MF avec SH) – Pour certaines offres d'emploi, il faut montrer patte blanche en produisant un extrait de son casier judiciaire. Il semble qu'une autre base de données existe au Luxembourg et que cette dernière pourrait être préjudiciable à certains candidats.

Un jeune homme qui avait postulé pour décrocher un emploi au ministère public en a fait l'expérience. Comme le rapporte *RTL*, l'homme dont le casier judiciaire est vierge a pourtant été confronté à des allégations d'insultes et de lésions corporelles lors de son entretien. Des faits qui ont été consignés il y a des années dans une base de données de la police alors qu'ils n'ont donné lieu à aucune citation à comparaître devant un juge d'instruction, ni condamnation.

Un «casier judiciaire bis» n'existe pas, affirment en bloc le Premier ministre, Xavier Bettel, le ministre de la Justice Félix Braz et le ministre de la Sécurité intérieure, François Bausch dans leur réponse commune à la question parlementaire (n°640<sup>17</sup>) du député (CSV), Laurent Mosar.

### A l'encontre de la présomption d'innocence

La seule banque de données qui puisse être consultée avant un recrutement au sein de la police ou du ministère public est le « fichier central » de la police. Y figurent tous les rapports rédigés par un officier ou un agent de police judiciaire, conformément au code de procédure pénale.

Selon Laurent Mosar, le fait que le candidat se soit vu refuser un emploi va à l'encontre de la présomption d'innocence, un des principes de l'Etat de droit. Le député souligne que «des données sont stockées alors qu'il n'y a même pas eu de plainte».

Demeure la question de la protection des données. La loi luxembourgeoise stipule que les personnes doivent clairement voir quelles données sont stockées. «Est-ce que le justiciable a, quant à la fiche qui le concerne, un accès direct sur demande ?», interroge le même député et son collègue du CSV, Gilles Roth, dans une question urgente (n°752<sup>18</sup>) datée du 4 juin 2019 concernant l'existence de «casiers judiciaires bis».

---

17

<https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Recherche/RoleDesAffaires?action=doQuestpaDetails&id=17326>

18

[https://www.chd.lu/wps/PA\\_RoleDesAffaires/FTSByteServingServletImpl?path=43688A156AC9C4F406E8D54832D0666E950B04C00304528CC6C8308016AFE318C09B807D220DCE0C745F49DD1B2F5E1A529C1FAE16E70E66E597E4C4728E02D4E](https://www.chd.lu/wps/PA_RoleDesAffaires/FTSByteServingServletImpl?path=43688A156AC9C4F406E8D54832D0666E950B04C00304528CC6C8308016AFE318C09B807D220DCE0C745F49DD1B2F5E1A529C1FAE16E70E66E597E4C4728E02D4E)

# Aucune irrégularité relevée dans l'audit de la CNS



Un premier audit a été mené par PwC suite au soupçon de détournement de fonds de deux agents de la CNS. (Photo: Mike Zenari/Archives)

**Deux agents de la Caisse nationale de santé ont été écartés en février dernier après la découverte de pratiques de détournement de fonds. Le premier audit mené par PwC ne révèle aucune irrégularité.**

La Caisse nationale de santé (CNS) avait relevé deux de ses agents de leurs fonctions en février, accusés d'avoir détourné des fonds.

Interrogé jeudi 13 juin par L'essentiel<sup>19</sup>, le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, déclare que « 3.000 heures de travail ont été consacrées à l'analyse de 100 millions de documents écrits. Et aucune irrégularité n'a été constatée. Il ne s'agissait que de deux cas isolés. »

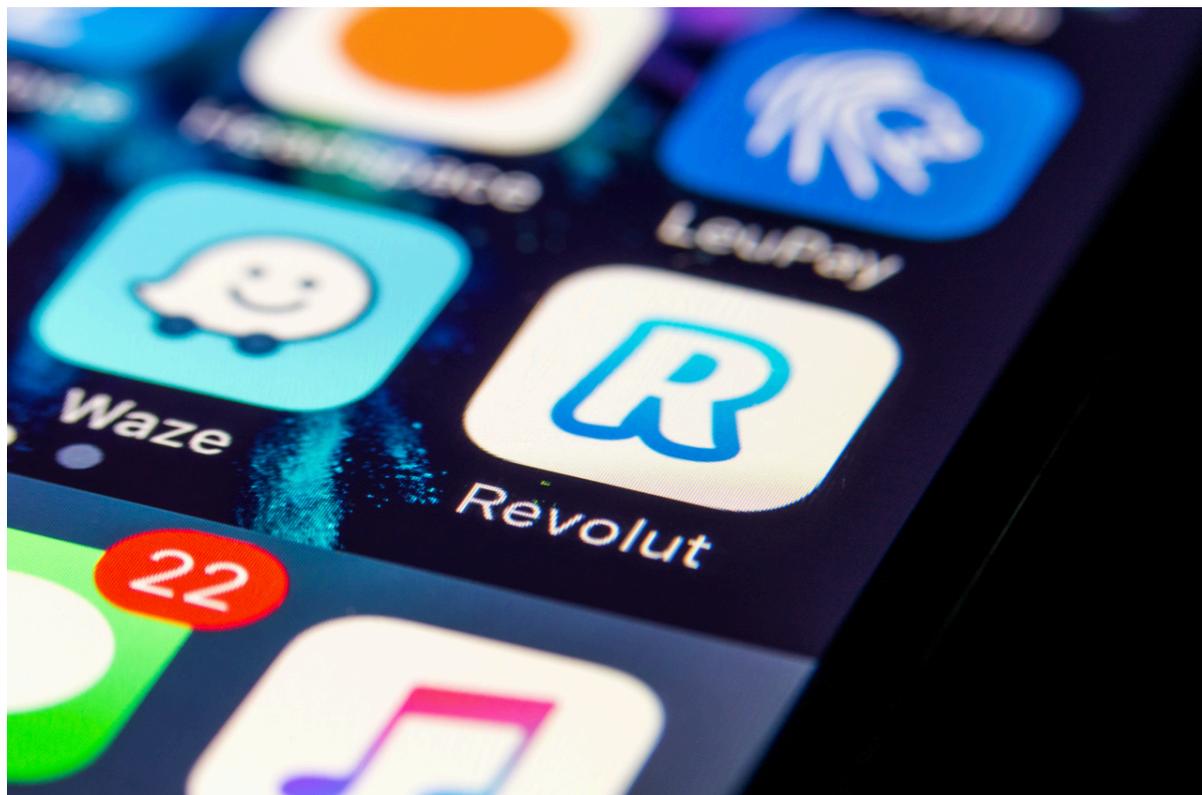
Ce premier audit a été mené par PwC. Un deuxième contrôle, réalisé par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), est en cours.

Selon L'essentiel, la fraude porterait sur un montant de deux millions d'euros. Les deux agents incriminés agissaient depuis une dizaine d'années en falsifiant des documents, principalement des ordonnances en provenance de l'étranger.

Paperjam

<sup>19</sup> <http://www.lessentiel.lu/fr/luxembourg/story/les-operations-de-contrôle-continuent-a-la-cns-25631092>

# Revolut s'installe au Luxembourg



Revolut, qui rencontre des problèmes avec les régulateurs britannique et lituanien, a immatriculé une société au Luxembourg. Pas pour le plaisir d'avoir un bureau supplémentaire... (Photo: Shutterstock)

**Info Paperjam – Une des fintech européennes les plus en vue, Revolut, a créé sa société au Luxembourg et fait un nouveau pas vers le Grand-Duché après ses problèmes au Royaume-Uni et en Lituanie, pays qui lui avait offert une licence l'an dernier dans le contexte post-Brexit.**

Le registre du commerce a publié ce lundi l'immatriculation de Revolut Technologies au 19 rue de Bitbourg, chez Arendt Services. Nikolay Storonsky (cofondateur et CEO), Yatsenko Vladyslav (cofondateur et directeur technique) et Hambrett Thomas (directeur juridique) ont créé leur structure luxembourgeoise le 5 juin.

Il y a un moment que les rumeurs annoncent l'arrivée au Luxembourg de cette fintech star, née en 2015 à Londres, pour continuer à avoir son accès au marché européen après le Brexit.

La fintech, qui propose des services bancaires et financiers pour 0 à 14 euros par mois, n'a pas de licence luxembourgeoise, elle ne figure pas dans les entités surveillées par la Commission de surveillance du secteur financier. Sollicitée par Paperjam, la CSSF indique ne pas donner d'informations ni sur les identités qui ont soumis un dossier d'agrément, ni sur les processus en cours.

## Première question parlementaire

« D'après mes informations, au moins une société d'envergure ayant récemment introduit une demande en vue d'obtenir un agrément, serait pointée du doigt dans son pays d'origine pour non-

conformité aux réglementations existantes ainsi que pour non-transparence. » Le 27 mai, le député CSV Laurent Mosar avait demandé au ministre des Finances ce qu'il comptait faire<sup>20</sup>.

« Les sociétés fintech qui exercent une activité financière soumise à agrément et surveillance au titre du droit UE et/ou du droit national relèvent de la surveillance de la CSSF. Tel est notamment le cas des établissements de paiement. Le ministère des Finances n'est pas en charge de la surveillance du secteur financier, ni du secteur de l'assurance ou des marchés financiers », lui a répondu le ministre des Finances, Pierre Gramegna.

« Le programme gouvernemental a identifié la digitalisation du secteur financier comme l'un des domaines d'action prioritaires pour les années à venir. Aux fins de préserver la compétitivité et la réputation de la place financière, une réflexion sur une modernisation/adaptation du cadre légal applicable aux activités du secteur financier aux nouvelles technologies – dans le respect du droit de l'UE – fait partie intégrante du plan d'action du Haut comité de la place financière (HCPF) », poursuit le ministre dans sa réponse.

### **Licence lituanienne contestée**

Depuis fin 2018, Revolut a une licence d'établissement de monnaie électronique en Lituanie, le nouvel eldorado des fintech. Mais en avril, pour la troisième fois en moins d'un an, le Parlement lituanien avait demandé un réexamen de l'octroi de cette licence.

Les députés lituaniens reprochent au fondateur de la fintech, Nikolay Storonsky, et à son père, qui dirige les recherches scientifiques pour une filiale de Gazprom, la société gazière russe, d'être trop proches du pouvoir russe et donc de présenter des risques pour l'image de la Place.

Fin mars, le régulateur britannique a lancé une enquête sur l'interruption, l'été dernier, d'un certain nombre de comptes ouverts chez Revolut, pour des suspicions de blanchiment, raconte Bloomberg<sup>21</sup>.

### **Draghi critique**

Ce lundi, selon Bloomberg<sup>22</sup>, le patron de la Banque centrale européenne, l'Italien Mario Draghi, émettait un avertissement à peine masqué aux autorités sur le délivrement à toute vitesse de licences bancaires pour les fintech. « C'est une source majeure de croissance future pour la Lituanie et, bien entendu, d'inquiétude et d'attention futures en termes de supervision », a-t-il dit, selon l'agence de presse, à Vilnius à l'occasion de la réunion sur la politique de la Banque centrale européenne, organisée une fois par an, en dehors de Francfort.

Après avoir levé 250 millions d'euros en avril, Revolut est valorisée à 1,7 milliard d'euros – une licorne – et compte quatre millions de clients. Ses fondateurs, qui veulent passer à 100 millions de clients d'ici 2023, ont lancé leurs activités hors d'Europe le 12 juin avec une version test en Australie.

La croissance est tellement rapide qu'elle a valu des ennuis au Royaume-Uni, en interne, avec des pressions exercées par le management sur les employés, et avec le régulateur britannique, qui a été saisi de 171 plaintes entre 2015 et 2018, principalement de clients laissés sans réponse face à leurs interrogations urgentes.

---

<sup>20</sup> <https://csv.lu/questions-parlementaires/autorisation-detablissement-de-la-banque-digitale-revolut-comme-etablissement-monetaire-electronique-au-grand-duche/>

<sup>21</sup> <https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-03-21/in-revolut-s-rush-to-be-uber-of-finance-mobile-bank-tests-limits>

<sup>22</sup> [https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-06-17/draghi-shines-spotlight-on-risks-to-europe-s-upstart-fintech-hub?utm\\_source=European+Banking+Federation+newsletters+and+updates&utm\\_campaign=8dd6621cc5-EMAIL\\_CAMPAIGN\\_2018\\_04\\_25\\_COPY\\_01&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_088668d33b-8dd6621cc5-80193143&mc\\_cid=8dd6621cc5&mc\\_eid=671112ae8d](https://www.bloomberg.com/news/articles/2019-06-17/draghi-shines-spotlight-on-risks-to-europe-s-upstart-fintech-hub?utm_source=European+Banking+Federation+newsletters+and+updates&utm_campaign=8dd6621cc5-EMAIL_CAMPAIGN_2018_04_25_COPY_01&utm_medium=email&utm_term=0_088668d33b-8dd6621cc5-80193143&mc_cid=8dd6621cc5&mc_eid=671112ae8d)

Paperjam.lu

Le 19 juin 2019 par Camille Frati

<https://paperjam.lu/article/tanson-defend-recrutement-vand?>

FONDS DU LOGEMENT

# Tanson défend le recrutement de Vandivinit



Jacques Vandivinit connaît bien la situation au Fonds du logement, pour avoir participé à l'audit ayant conduit à la réorganisation de la structure en 2017. (Photo: Étienne Delorme/Archives/Maison Moderne)

**La ministre du Logement explique, dans sa réponse à une question parlementaire, les raisons qui ont conduit à la nomination de l'ex-PwC.**

Annoncée le 4 juin dernier<sup>23</sup>, la nomination de Jacques Vandivinit à la tête du Fonds du logement a fait grincer des dents. Le profil de l'impétrant a interpellé Marc Lies, « monsieur Logement » parmi les députés CSV, puisque M. Vandivinit « était, dans ses précédentes fonctions, l'auditeur de la société de consultance PwC, responsable de l'audit sur le Fonds du logement mené en 2015 et aboutissant à la réforme de ce dernier, que la Chambre a approuvée par la loi du 24 avril » 2017.

Une information dont le député souhaite confirmation par Mme Tanson, à laquelle il ajoute une interrogation concernant les « expériences de cette personne dans le domaine de la construction de logements et de l'urbanisme ».

---

<sup>23</sup> <https://paperjam.lu/article/jacques-vandivinit-nomme-direc>

Sam Tanson répond au député que le conseil d'administration du Fonds du logement a porté son choix sur M. Vandivinit « dans le cadre d'un processus de sélection, mené à l'aide d'un bureau de recrutement, qui [l'] a identifié comme étant le plus approprié pour affronter les défis du Fonds du logement ».

*« M. Vandivinit a avant tout été engagé en raison de sa grande expérience dans le domaine public, de ses compétences et de son approche concernant la direction d'équipes et de sa motivation expresse pour la mission du Fonds du logement. »*

Sam Tanson, ministre du Logement

M. Vandivinit a effectivement travaillé avec l'équipe ayant mené l'audit organisationnel du Fonds, poursuit Mme Tanson. *« Cette mission lui a apporté naturellement une bonne image des missions, des situations et des défis du Fonds du logement. »* Elle insiste également sur le fait qu'il « connaît bien la structure et le monde du logement social », un élément vérifié par le bureau de recrutement lors de son entretien.

*« M. Vandivinit est un économiste diplômé et détient en outre un MBA »,* précise Mme Tanson, soulignant ses *« expériences professionnelles dans des entreprises européennes ou publiques »*. *« M. Vandivinit a avant tout été engagé en raison de sa grande expérience dans le domaine public, de ses compétences et de son approche concernant la direction d'équipes et de sa motivation expresse pour la mission du Fonds du logement »,* conclut-elle.

Le Luxembourgeois de 42 ans a commencé sa carrière chez SES, avant de poursuivre sa carrière dans différents secteurs, comme l'aviation, les télécommunications ou la consultance.

En tant que directeur consultant chez PwC Luxembourg, il a accompagné durant les huit dernières années de nombreuses entités publiques nationales et européennes dans leurs projets de modernisation et de transformation.

## **Quatre ans de turbulences**

Le futur directeur doit entrer en fonction le 15 septembre 2019. Une chose est certaine : il a effectivement une bonne idée des difficultés qui l'attendent dans une structure qui enchaîne les turbulences depuis le limogeage de Daniel Miltgen<sup>24</sup> en 2015.

Critiqué pour la faiblesse de son bilan<sup>25</sup> en termes de construction de logements, le Fonds du logement n'est toujours pas sorti des turbulences, en particulier au niveau de sa direction. Jacques Vandivinit succédera ainsi à Éric Rosin, nommé en mai 2018<sup>26</sup> et débarqué en janvier<sup>27</sup> après la découverte d'une escroquerie de 800.000 euros<sup>28</sup>, lequel avait remplacé Pitt Mathieu, qui a jeté l'éponge<sup>29</sup> avant même son entrée en fonction prévue début 2018. Sans compter la démission de Tania Fernandes<sup>30</sup> à l'issue d'une réorganisation musclée<sup>31</sup>, ou celle de son successeur à la présidence du conseil d'administration, Claude Wagner<sup>32</sup>.

---

<sup>24</sup> <https://paperjam.lu/article/news-revocation-daniel-miltgen-perd-en-appel>

<sup>25</sup> <https://static.paperjam.lu/article/news-miltgen-se-defend-dune-attribution-arbitraire-des-logements>

<sup>26</sup> <https://paperjam.lu/article/news-un-nouveau-directeur-dote-dune-solide-experience>

<sup>27</sup> <https://paperjam.lu/article/news-le-fonds-du-logement-sans-directeur>

<sup>28</sup> <https://paperjam.lu/article/news-le-fonds-du-logement-victime-dune-escroquerie>

<sup>29</sup> <https://paperjam.lu/article/news-nouvelle-defection-a-la-tete-du-fonds-du-logement>

<sup>30</sup> <https://paperjam.lu/article/news-tania-fernandes-sacrifiee-pour-des-motifs-politiques>

<sup>31</sup> <https://paperjam.lu/article/news-reorganisation-du-fonds-du-logement>

<sup>32</sup> <https://paperjam.lu/article/news-claude-wagner-demissionne-du-fonds-du-logement>

Wort.lu

Publié le 21 juin 2019

<https://www.wort.lu/fr/luxembourg/soupcons-de-detournement-de-fonds-publics-a-hesperange-5d0cd304da2cc1784e346793>

## **Soupçons de détournement de fonds publics à Hesperange**

**La commune du sud du Luxembourg a annoncé ce vendredi avoir déposé plainte pour faux en écritures, usages de faux et détournements de fonds publics.**

(SW) - Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Hesperange a déposé plainte en se constituant partie civile auprès du Juge d'instruction de Luxembourg, pour faux en écritures publiques ou privées, usage de faux et détournement de fonds publics.

Tout commence lorsque la recette communale et le service financier ont constaté qu'un débiteur de la commune n'avait pas encore réglé ses engagements envers la caisse communale ; or celui-ci assure le contraire.

Après vérification, il s'est avéré que les montants ont bien été virés mais sur un compte bancaire n'appartenant pas à la commune.

« A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'identifier la personne ayant ordonné ce remplacement de compte bancaire auprès du débiteur. Par ailleurs, les services précités ont constaté que ce même numéro de compte a été utilisé dans le passé comme relation bancaire par deux fournisseurs de la commune », explique les autorités communales dans un communiqué, sans pouvoir donner davantage de détails.

## «Il n'y a pas de casier judiciaire bis»

Selon la procureure générale, Martine Solovieff et son adjoint, Jeannot Nies, l'examen de la base de données du jeune homme ayant candidaté pour un emploi au ministère public, était parfaitement légal.

La controverse actuelle<sup>33</sup> au sujet des bases de données de la justice luxembourgeoise a fait sortir de sa réserve la procureure générale, Martine Solovieff et son adjoint, Jeannot Nies, ce vendredi matin. En effet, depuis plusieurs semaines, un « fichier central de la police », qualifié un temps de « casier judiciaire bis », est sous les feux de la rampe<sup>34</sup> politique.

Mais selon la procureure générale et son adjoint, l'accès à la base de données de la justice et la vérification des données personnelles d'un candidat à un poste au sein du ministère public, sont tout à fait légaux. Dans ce cas précis, le jeune homme<sup>35</sup> en question avait candidaté pour un poste de commis juridique à la bibliothèque, pour une durée de deux ans.

### Une « question d'honnêteté »

Vu la facilité d'accès pour ce futur employé à des données sensibles, une « révision de la vertu (moralité) est parfaitement justifiée ». Martine Solovieff et Jeannot Nies se réfèrent ainsi à la loi et aux bases du statut des fonctionnaires et des employés de l'Etat.

Le procureur général adjoint a en outre expliqué que le demandeur n'avait pas été rejeté en raison des données présentes dans son casier judiciaire. C'était plutôt « une question d'honnêteté », souligne-t-il, expliquant que le requérant, bien qu'interrogé à deux reprises, a affirmé qu'il n'avait commis aucun acte répréhensible.

L'élément décisif du rejet de sa candidature a été que « les autres candidats étaient simplement meilleurs » et qu'ils ont obtenu le poste grâce à de

---

<sup>33</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fichier-central-de-la-police-pose-question-5d14d6bcda2cc1784e346daf>

<sup>34</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fichier-central-de-la-police-pose-question-5d14d6bcda2cc1784e346daf>

<sup>35</sup> <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-fichier-de-la-police-qui-souleve-des-questions-5cf7e9cdda2cc1784e345847>

meilleures qualifications. Sur un total de neuf candidats, trois ont finalement été retenus.

### **La base juridique est légale**

L'affaire étant devenue publique, elle marque le début d'un vaste débat sur la protection des données au sein de la police et de la justice. Alors que les membres de la commission de la justice ont conclu mercredi, après de longs débats, que la base juridique des deux bases de données laisse à désirer, Martine Solovieff et Jeannot Nies estiment qu'au contraire, elle est bien établie.

La base de données Ju-Cha (Justice-chaîne pénale) de la justice est couverte par la loi du 1er août 2018 relative à la protection des données. Toutefois, elle prévoit également que les institutions s'imposent des règles internes. Et « il y en a », selon les deux juges présents à la conférence de presse ce vendredi matin.

### **630 personnes ont accès aux données**

Quelques détails ont été donnés sur cette base de données Ju Cha. Une recherche par nom n'est pas possible, car il n'y a pas de dossiers personnels sur des personnes individuelles : seul le casier judiciaire est conservé.

La fonction de recherche fonctionne exclusivement par « numéro de note ». Ju-Cha est utilisé pour gérer plus de 60.000 nouveaux dossiers chaque année. « 630 personnes ont accès aux données, mais tout le monde ne peut pas tout voir », poursuit M. Nies. Ceux qui ont des droits d'accès ne peuvent consulter que les données pertinentes pour leur travail ; et cet accès est vérifié chaque année et, si nécessaire, révisé.

### **Du temps**

Martine Solovieff et Jeannot Nies ont tout de même admis que le travail n'était pas encore terminé : la loi actuelle sur la protection des données n'est entrée en vigueur que depuis une année et compte tenu de l'énorme volume de données, il faudra un certain temps avant que tous les détails soient appliqués.

« Il n'y a pas de casier judiciaire secret ou de casier judiciaire bis », a déclaré la procureure générale dès le début de la conférence.